



# Natura 2000

## Vallée du Gardon de Saint-Jean

Lettre d'information du site Natura 2000 N°4 - Septembre 2015

Chers habitants,

Nous avons le plaisir de revenir vers vous pour cette troisième année d'animation du Document d'Objectifs.

Cette année a été marquée par une actualité chargée, avec la réforme de la PAC pour l'aide aux agriculteurs et avec la mise en place du nouveau PAEC, détaillé dans ce numéro.

Dans une France agitée en permanence par des lois et des politiques qui se contredisent, des réformes allant à l'encontre de nos spécificités locales, nous sommes entraînés vers la fin de la démocratie de proximité et vers une uniformisation des territoires. Notre volonté de vivre une écologie intelligente et en cohérence avec nos richesses naturelles et culturelles est pourtant bien présente et nous incite à être en veille permanente, à nous manifester pour essayer de préserver notre patrimoine.

Le Cynips du Châtaigner reste une préoccupation majeure. Les efforts effectués sont bien trop ponctuels. Une collaboration globale entre tous ceux voulant préserver « l'arbre à pain » est indispensable, car la lutte sera difficile ; nous avons besoin d'observateurs et de personnes susceptibles, après une formation, de réaliser des lâchers de torymus. N'oubliez pas de consulter le site <http://valleegardon-saintjean.n2000.fr/>, vous y trouverez des informations relatives au cynips.

François Abbou  
Président du  
comité de  
pilotage du site  
Natura 2000



### UN DEUXIÈME SITE NATURA 2000

#### EN ANIMATION...

La Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires a mandaté la chargée de mission du site Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Saint-Jean pour intervenir sur l'animation du site Natura 2000 du Causse Noir, en partenariat avec le CPIE des Causse Méridionaux, qui poursuit quant à lui son action sur le volet agricole. Cela n'engendre pas de changements sur le site du Gardon de Saint-Jean, la chargée de mission y maintient son activité.

# Le PAEC

## Projet Agro-Environnemental et Climatique : qu'est ce que c'est ?

Dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds européens 2014-2020, un appel à candidatures a été lancé, destiné à identifier et sélectionner les PAEC permettant de contractualiser les contrats Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) de la campagne 2015.

La Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes - Terres Solidaires s'est positionnée afin que les agriculteurs de la vallée puissent reconduire leurs engagements ou s'engager sur de nouveaux contrats : elle a adhéré à l'Association territoriale Causse Cévennes qui porte le PAEC « Causse Cévennes ». Ce PAEC a été déposé auprès de la région fin novembre 2014 et a été validé en mars 2015 pour 1 an.

## Qui est concerné par ce PAEC ?

Le territoire concerné par le PAEC comprend les sites Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean », « Vallée du Gardon de Mialet », « Vallée du Galeizon », les sites Natura 2000 gérés par le Parc National des Cévennes, celui géré par la Fédération Départementale des Chasseurs de Lozère pour le Grand Site Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causse, les Gorges de Rieutord et celui des falaises d'Anduze.

Le périmètre du PAEC comprend environ 1400 exploitations agricoles.

## Les différentes phases d'animation des MAEC en 2015

La première moitié de l'année a été dédiée à l'accompagnement de la contractualisation auprès des agriculteurs intéressés, les déclarations PAC étant possibles cette année jusqu'au 15 juin.

En 2015, sur les 4 agriculteurs qui s'étaient engagés en 2013, 3 ont renouvelé leur contractualisation. Sur les 2 agriculteurs qui s'étaient engagés en 2014, 1 agriculteur a souhaité poursuivre la démarche cette année. Enfin, 3 nouveaux agriculteurs se sont manifestés pour s'engager. Conformément à la demande du COPIL du site, toutes les sollicitations ont été traitées.

Pour contractualiser des MAEC localisées, un diagnostic d'exploitation est nécessaire, décrivant l'exploitation dans sa globalité, les aspects écologiques et agropastoraux. Cette année, les diagnostics écologiques n'étaient pas éligibles aux subventions Natura 2000. Afin de ne pas faire subir le coût de ce diagnostic aux exploitants, la chargée de mission a suivi une formation de 4 jours dispensée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Languedoc-Roussillon (CEN LR) dans le cadre du projet Life Mil-Ouv, afin de réaliser ces diagnostics elle-même. La partie agropastorale du diagnostic d'exploitation et éventuellement le plan de gestion pastorale sont réalisés par la Chambre Régionale d'Agriculture et sont toujours à la charge des agriculteurs.

Le temps passé sur le montage du PAEC 2015 en 2014 a été de 40 jours contre 15 jours prévus, ce qui était déjà conséquent. La seconde moitié de l'année est destinée à la préparation de la campagne 2016.

# Le budget Natura 2000

La Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes - Terres solidaires a renouvelé en 2014 et 2015 son engagement de structure animatrice pour le site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean ».

Sur la demande du Comité de Pilotage qui s'est réuni en janvier dernier, un point concernant la participation financière des communes au budget du site est présenté :

Intercommunalité	Commune	Surface de la commune concernée par le site Natura 2000 (ha)	Participation (€)	Prise en charge de la participation financière pour le site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »
Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes - Terres Solidaires (CC CAC-TS)	L'Estrechure	1924,60	923,50	Pris en charge par la CC CAC-TS, soit un montant total de <b>6052,50€</b> en 2014
	Peyrolles	824,70	395,70	
	Les Plantiers	3080,00	1477,90	
	Saumane	1210,00	580,60	
	Soudorgues	338,70	162,50	
	St-André-de-Valborgne	4814,50	2310,20	
Communauté de communes de la Cévenne des Hauts-Gardons	Le Pompidou	336,03	161,20	Non acquitté en 2014
	Moissac Vallée Française	85,14	40,90	
	Bassurels	1014,00	486,60	
Alès Agglomération	Ste-Croix-de-Caderle	571,30	274,10	Acquitté en 2013 et 2014
	St-Jean-du-Gard	3407,60	1635,10	Acquitté en 2013 et 2014
	Corbès	227,00	108,90	Non acquitté en 2013 et 2014
	Thoiras	1016,00	487,50	Non acquitté en 2013 et 2014
	<b>TOTAL</b>	<b>18849,57</b>	<b>9044,70</b>	

Nous vous rappelons que la démarche Natura 2000 est subventionnée à 80% par l'Etat et l'Europe, les 20% restant étant à la charge des collectivités concernées. Une part d'autofinancement est donc demandée à chaque commune, appartenant ou n'appartenant pas à la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes - Terres solidaires.



Réalisation des diagnostics d'exploitation 2015  
Source CCCAC- KJ

# Le Rallye Nature à Moissac-Vallée-Française

## Vu par les élèves

« Le 21 mai 2015, une sortie a été organisée pour les élèves de 5<sup>ème</sup> du collège de Saint-Jean-du-Gard et de Saint-Etienne-VF (par le Parc National des Cévennes et Natura 2000).

La journée se divise en deux parties : le matin, ateliers sur les bords du Gardon (la faune et la flore du Gardon) ; l'après-midi : course d'orientation en forêt et ateliers, comme ornithologie, étude de la flore de la forêt...

Les trois classes de 5<sup>ème</sup> ont été divisées en deux grands groupes (pour désigner qui va être sur les bords du Gardon le matin), eux-mêmes découpés en petits groupes de trois à cinq élèves, composés d'élèves des deux collèges.

Le matin, le but est juste d'apprendre des choses, comme les différentes plantes envahissantes, repérer les traces du castor, pêche à pied au Gardon... L'après-midi, une course d'orientation nous attend, le but est de se repérer entre les différents ateliers. Trois ateliers sont obligatoires et tous les autres sont facultatifs. A la fin, tous les élèves se rassemblent au bord du Gardon, admirent les constructions du groupe « Land'Art » et se reposent au bord du Gardon avant de repartir pour Saint-Jean-du-Gard et Saint-Etienne VF. »

Article des élèves du journal de Saint-Jean-du-Gard



Participants au Rallye Nature - Source CCCAC- KJ



Intervention dans les classes - Source CCCAC- KJ

Véritable projet de territoire, le Rallye Nature a été co-animé par le Parc National des Cévennes, l'Association Le Merlet, les sites Natura 2000 du Gardon de Mialet et du Gardon de Saint-Jean.

Il a mobilisé de nombreux acteurs locaux comme l'Office National des Forêts, les associations Arts et Nature et Dynamogénie, la commune et les habitants de Moissac-VF, ainsi que les équipes enseignantes des deux établissements scolaires.

A destination de plus de 80 élèves des collèges de Saint-Jean-du-Gard et de Saint-Etienne VF, le Rallye Nature est un projet s'inscrivant pleinement dans les programmes pédagogiques des établissements scolaires. Au printemps, les élèves ont pu suivre 3 interventions dans les classes, abordant les thématiques liées au patrimoine naturel et culturel de nos territoires cévenols.

Les élèves ont ensuite participé à la journée terrain organisée à Moissac V.F, leur permettant de découvrir, par le biais de nombreux ateliers ludiques et pédagogiques créés pour l'occasion par les stagiaires du Merlet, les enjeux liés à la gestion et la protection de leur environnement.

Le retour très positif des participants sur cette expérience laisse présager une reconduction du projet en 2016.

## Natura 2000 et ses partenaires sur le terrain

### • Tenue d'un stand Natura 2000 lors de la journée « Les Sensationnelles Cévenoles »

Organisée par la Maison de la Randonnée, la première édition des Sensationnelles Cévenoles a été un véritable succès. Le samedi 30 mai 2015 sur le site de la Châtaigneraie à Thoiras, une quinzaine d'intervenants étaient présents pour vous faire découvrir les activités de pleine nature par le biais d'animations et d'expositions.

### • Animation « Printemps des Castors »

Le mercredi 15 avril 2015, les participants ont pu s'immerger dans la vie du castor : visionnage en salle d'un diaporama, d'une exposition et projection d'une vidéo, puis découverte sur le terrain avec la recherche de traces et indices au bord de la rivière.

Cette animation a été menée avec le Parc National des Cévennes dans le cadre du Festival nature, à Peyrolles.

### • Balade crépusculaire à Bassurels

L'ALEPE (l'Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement) a guidé les participants le temps d'une balade nature crépusculaire pour découvrir la nature diurne et nocturne. Cette animation a été proposée dans le cadre du Printemps de Bassurels et du Festival Nature du Parc National des Cévennes le vendredi 22 mai 2015.

### • Réunion d'information et de sensibilisation sur le Cynips du Châtaignier

Le mercredi 27 mai 2015, la Chambre Régionale d'Agriculture et l'Association La Châtaigneraie Cévenole ont présenté un diaporama à la salle du Temple de Peyrolles puis ont accompagné les participants à l'Estréchure pour observer les effets du cynips sur le châtaignier.

### • Réunion d'information sur l'évaluation des incidences N2000

Cette réunion à destination des agents et élus des communes de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires a eu lieu le Jeudi 4 juin 2015 à Valleraugue.

# Riverains : quels sont mes droits et mes devoirs ?

Les propriétaires riverains sont souvent mal informés sur leurs droits et devoirs concernant la gestion des bords de cours d'eau. Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion Equilibrée des Gardons travaille sur la sensibilisation des propriétaires ; le site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean » se fait le relais pour diffuser ces informations.

Le propriétaire est tenu d'entretenir régulièrement le cours d'eau dans le but de maintenir son bon état écologique et de permettre un écoulement naturel des eaux. Il est possible de procéder périodiquement (en général tous les ans) aux opérations suivantes :

- **Entretenir de la ripisylve\*** (élagage ou recépage ponctuel) destiné à préserver une végétation dense en haut de berge :
  - Sans dessoucher pour ne pas déstabiliser les berges
  - Se limiter aux sujets très penchés ou déstabilisés, risquant de tomber dans le cours d'eau, élagage des branches basses faisant obstacle à l'écoulement des eaux
  - Veiller à une végétation diversifiée (espèce et âge)
  - Favoriser les espèces adaptées à la ripisylve\*
  - Lutter contre les espèces invasives (buddleia, renouée, ailante...) : se renseigner pour adopter des pratiques limitant leur développement
  - Ne pas faire de coupes à blanc, qui accentuent les risques d'érosion des berges, dégradent les milieux (réchauffement des eaux, développement d'algues, effet néfaste sur la faune aquatique) et favorisent la pousse des arbres en fond de cours d'eau, bloquant les écoulements.
  - Ne pas utiliser de désherbants ou autres produits polluants
- **Enlever des embâcles\***
- **Supprimer la végétation** se développant dans le lit du cours d'eau et bloquant l'écoulement des eaux

Cet entretien réduit les risques de sur-inondation et participe au bon fonctionnement écologique du cours d'eau et au maintien de la biodiversité.

Ces travaux périodiques et légers ne nécessitent pas de formalités administratives, sauf s'ils sont portés par une collectivité locale.

En revanche, les travaux ayant un impact sur les milieux aquatiques et la ressource en eau doivent faire l'objet de déclarations ou d'autorisations auprès de la Police de l'Eau.

Il n'y a pas de restrictions particulières concernant la coupe des arbres et l'entretien de la végétation sur les bords de cours d'eau, en dehors des Espaces Boisés Classés et des dispositions prévues dans les rubriques liées au déboisement dans le Code de l'Environnement (surfaces d'au moins 5 ares ou 500m<sup>2</sup>). La coupe ne doit cependant pas engendrer d'impacts ou de pollutions sur le cours d'eau lors des travaux.

Pour en savoir plus :

- [www.les-gardons.com/](http://www.les-gardons.com/)
  - Rubrique Documentation / Plaquettes / « Entretien et restauration de la ripisylve le long des Gardons et de ses affluents » et « Espèces envahissantes sur le bassin versant des Gardons »
  - Rubrique Documentation / Informations aux habitants / « Les essences de la ripisylve »
- [www.onema.fr/Les-fiches-Informations-techniques](http://www.onema.fr/Les-fiches-Informations-techniques)
  - Fiches « L'entretien des cours d'eau et des fossés »
  - « 1. Aspects réglementaires »
  - « 2. Lien avec les inondations »

Le bucheronnage n'est pas interdit sur les bords de cours d'eau contrairement à ce qui est communément pensé, mais il est soumis à certaines conditions.

Le SMAGE des Gardons effectue tous les ans des travaux forestiers sur les cours d'eau du bassin versant : en substitution des riverains, déclarés d'intérêt Général ; dans le cadre de la prévention du risque inondation et des travaux post crues.

## \*Lexique

**Ripisylve** : formation végétale naturelle riveraine d'un cours d'eau qui marque la limite entre le milieu aquatique et le milieu terrestre

**Embâcle** : Obstruction du lit d'un cours d'eau, par amoncellement anormal de végétaux entraînés par les crues

## CONTACT

Alice COLIN (remplacement de Karen JOYAUX jusqu'à fin 2015)  
Chargée de mission Natura 2000  
04 66 85 34 42  
[natura2000\\_gardonsaintjean@yahoo.fr](mailto:natura2000_gardonsaintjean@yahoo.fr)

Communauté de Communes  
Causses Aigoual Cévennes  
Terres Solidaires  
Mairie de Peyrolles (30124)  
[valleegardonsaintjean.n2000.fr](http://valleegardonsaintjean.n2000.fr)

Directeur de publication : François ABBOU  
Rédaction : Alice COLIN  
Dépôt légal : Septembre 2015 - ISSN 2417-212X  
Imprimé en 3500 exemplaires  
Gratuit.



Conception, réalisation :  
Isabelle Collumeau - 06 72 08 38 10  
Crédit photo couverture : CCCAC - KJ  
Impression : Clément - 30120 Avèze  
Imprimé sur papier recyclé

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

## Bulletin d'info

En complément de cette lettre annuelle, nous rédigeons un bulletin d'information mensuel envoyé par mail.

Il synthétise toutes les informations du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean » et celles des partenaires en lien direct avec les objectifs Natura 2000.

Pour vous abonner (et vous désabonner), envoyez-nous simplement un mail.